



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Conducteur(trice) livreur(euse) sur véhicule utilitaire léger

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

Conducteur(trice) livreur(euse) sur véhicule utilitaire léger

1. Références de la spécialité

Niveau : V

Code(s) NSF : 311 u - Transport, manutention, magasinage-

Code(s) Rome : N4105

Formacode : 31807

Date de l'arrêté : 30/10/2012

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 20/11/2012

Date d'effet de l'arrêté : 16/12/2012

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Le candidat répond à un questionnaire professionnel sur des notions de comportement et de sécurité.

Lors de la mise en situation professionnelle, le candidat tient son rôle de conducteur livreur. Il prend en charge le véhicule, organise la tournée de livraisons et d'enlèvements, manutentionne les marchandises et charge le véhicule et assure une livraison auprès d'un destinataire.

Lors d'un entretien technique, le jury questionne le candidat sur sa prestation.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	3/18

- c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).
- d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	4/18

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel CLVUL

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<p>Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP</p>			
<p>Epreuve de synthèse :</p> <p>- Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet</p>	<p>Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général. Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des impératifs. Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule. Conduire et manœuvrer en sécurité et de façon écologique et économique un véhicule de livraison. Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial. Identifier, contrôler et renseigner les documents ou supports d'enregistrement relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur. Adapter sa prestation aux aléas et prévenir les risques professionnels et les accidents</p>	<p>02 h 15 mn</p>	<p>La mise en situation professionnelle comporte trois parties distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. la préparation d'une opération de transport ; - 2. une livraison ; - 3. une situation d'accident fictive. <p>Partie 1 durée : 1 h 00. En présence du jury, le candidat prend en charge le véhicule, en effectue les contrôles de sécurité, vérifie les documents et le positionne à proximité de la plate forme de tri ou de manutention. Il tire au sort une tournée parmi quatre comportant une quinzaine de clients en livraison et enlèvement. Il organise les livraisons et les enlèvements. Il identifie les envois de la tournée et édite un bordereau de livraison. Il charge, répartit et arrime les marchandises à bord du véhicule.</p> <p>Partie 2 durée : 1 h 00. Le candidat tire au sort un client parmi quatre pour lequel il doit assurer la livraison d'une marchandise. Par téléphone, il informe le destinataire de l'horaire probable de livraison. A l'aide de cartes ou de plans, il repère son itinéraire et se rend chez le client en conduisant le véhicule dans le respect des règles de sécurité. Le candidat se présente au destinataire, livre le colis ou le pli, fait émarger les documents ou supports appropriés, rentre au dépôt et décharge le véhicule. En fin de prestation, il remise le véhicule et restitue les documents au jury.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	5/18

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			Partie 3 durée : 0 h 15. Le candidat tire au sort une situation d'accident, renseigne le constat amiable et rédige un résumé succinct destiné au service exploitation.
- Questionnaire professionnel	Conduire et manœuvrer en sécurité et de façon écologique et économique un véhicule de livraison. Adapter sa prestation aux aléas et prévenir les risques professionnels et les accidents	00 h 30 mn	Le questionnaire constitue obligatoirement la première partie de l'épreuve de synthèse. Ce questionnaire à choix multiples comporte 20 questions relatives à la condition physique du conducteur, à l'adaptabilité de la conduite, à la prévention du risque routier et la gestion du stress.
- Entretien technique	Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des impératifs. Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial. Identifier, contrôler et renseigner les documents ou supports d'enregistrement relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur. Adapter sa prestation aux aléas et prévenir les risques professionnels et les accidents	00 h 20 mn	A partir des résultats du candidat au questionnaire professionnel et de la mise en situation professionnelle, le jury interroge le candidat sur ses choix.
Entretien final		00 h 30 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP. Le jury conduit l'entretien sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de l'activité. Il interroge le candidat sur la mise en œuvre des compétences transversales.
	Par candidat, durée de l'épreuve	03 h 35 mn, dont 00 h 50 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

En début de session, le candidat doit justifier de la détention de l'original de la catégorie B du permis de conduire.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	6/18

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Réaliser en sécurité des livraisons régulières ou à la demande avec un véhicule utilitaire léger						
Veiller au maintien du bon fonctionnement du véhicule de livraison et à son état général.	Les contrôles à la prise et à la fin de service sont effectués. Les anomalies sont corrigées et/ou signalées au service compétent. Les indicateurs du tableau de bord sont pris en compte tout le long du parcours. La propreté à l'extérieur et à l'intérieur du véhicule est commercialement satisfaisante. La propreté intérieure de la caisse du véhicule satisfait aux exigences des normes en vigueur que requiert la marchandise transportée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des impératifs.	Tous les envois sont identifiés. L'ordre de livraison est programmé. L'ensemble des paramètres et contraintes est pris en compte. Le bordereau de livraison est édité et/ou contrôlé. Les cartes et les plans sont utilisés à bon escient.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manutentionner la marchandise, charger, décharger le véhicule.	Le choix du moyen de manutention est adapté à la marchandise. La marchandise est correctement répartie. La marchandise est calée. La marchandise est arrimée. L'ordre de chargement est respecté. Le rangement de la marchandise dans le véhicule garantit sa préservation. Le véhicule est sécurisé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conduire et manœuvrer en sécurité et de façon écologique et économique un véhicule de livraison.	La conduite est optimisée et préventive en toutes circonstances. Les manœuvres sont précises. Le taux de sinistralité responsable tend vers zéro. Le code de la route et les règles de sécurité routière sont appliqués. La conduite n'est pas altérée par les contraintes de l'activité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	7/18

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Assurer la livraison, le dépôt ou l'enlèvement de marchandises dans un contexte commercial.	L'ensemble des procédures, notamment concernant l'émargement est respecté. La marchandise est remise au destinataire concerné. Le contact client en direct ou par téléphone est commercialement satisfaisant. Les éventuelles anomalies sont signalées au service compétent. Le document accompagnant la livraison est renseigné et émargé (support papier ou électronique). Les encaissements effectués sont exacts. Le protocole de sécurité de l'entreprise d'accueil est appliqué.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identifier, contrôler et renseigner les documents ou supports d'enregistrement relatifs à l'exercice de l'emploi de conducteur livreur.	Les documents relatifs au conducteur sont complets et valides. Les documents relatifs au véhicule sont complets et valides. Les documents relatifs à la marchandise et aux enregistrements sont complets et valides. Les supports d'enregistrement de son activité ont été remis au service concerné. Les formulaires sont correctement renseignés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	8/18

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Adapter sa prestation aux aléas et prévenir les risques professionnels et les accidents	<p>Selon les aléas rencontrés, la prestation est adaptée.</p> <p>Le service exploitation de l'entreprise est informé.</p> <p>Les effets liés à la consommation d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil sont connus.</p> <p>Les préconisations pour la prévention des risques liés à l'activité physique sont respectées.</p> <p>Le constat amiable est renseigné correctement et transmis dans les délais.</p> <p>En cas d'accident, les procédures d'alerte, de protection et d'assistance sont appliquées.</p> <p>Une ou plusieurs techniques de gestion de stress sont connues ou appliquées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Obligations réglementaires le cas échéant : En début de session, le candidat doit justifier de la détention de l'original de la catégorie B du permis de conduire.</p>						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	9/18

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Valoriser l'image de marque de l'entreprise	La notion de développement durable et ses composantes environnementales, sociales, économiques sont prises en compte dans tous les contextes de mise en œuvre de l'emploi.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en œuvre un comportement visant l'amélioration de la qualité de service	Les informations relatives au service sont relatées aux interlocuteurs appropriés. Les propositions sont en adéquation avec la gamme de service de l'entreprise et sont pertinentes. La contribution du conducteur à l'évolution de l'entreprise est effective.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi	Les produits et services de l'entreprise sont connus. Dans le respect des consignes et procédures internes à l'entreprise, les attentes et souhaits des clients sont pris en compte. La dimension commerciale est prise en compte dans la relation du conducteur avec les interlocuteurs internes et externes. La dimension commerciale est prise en compte dans la relation du conducteur avec les autres usagers de la route.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	10/18

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve. Le jury observe la prestation du candidat lors de la préparation de la tournée. Si la capacité de la cabine ne permet pas la présence du jury, un membre du jury accompagne le candidat lors du trajet sur route. Il est présent au moment de la livraison chez le destinataire.

Le jury porte une attention particulière au caractère sécuritaire de la prestation de conduite du candidat, au regard du contexte professionnel de mise en œuvre de la compétence.

Conditions particulières de composition du jury :

Néant

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

La présence d'un surveillant est requise pendant la passation du questionnaire.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	11/18

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Conducteur(trice) livreur(euse) sur véhicule utilitaire léger

➤ **Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel**

Centre organisateur

➤ **Les locaux pour la session TP**

Désignation et description des locaux	Observations
Un quai ou une plate forme permettant la manipulation des charges en sécurité.	
Une salle équipée de tables et de chaises permettant l'accueil de l'ensemble des candidats pour faire passer le questionnaire professionnel.	
Un point de réception ou de "livraison" permettant la livraison dans des conditions proches des conditions réelles.	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	12/18

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 16 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Machines et matériel	Un véhicule utilitaire léger de type fourgon disposant d'un volume minimum de la caisse de 7 m ³ lesté à 75 % de la charge utile.	
Outillage	Des moyens de manutention : diable et roll.	
Petit outillage	Un ordinateur Un dispositif de saisie par lecture optique Un logiciel d'édition du bordereau de livraison Une imprimante Matériel de calage ou d'arrimage des marchandises Pochettes adhésives pour insérer les étiquettes sur les colis	
Equipements de protection individuelle (EPI)		Gilet de haute visibilité pendant la préparation de l'opération de transport.
Matière d'œuvre	Un lot de colis correspondant aux caractéristiques suivantes : Type A : 15 cartons de 4 à 10 kg, dimensions 30 cm x 40 cm x 55 cm (tolérance + ou - 10 cm) Type B : 6 sacoches de poids divers en format A4 Type C : 5 colis divers tels que tubes, diamètre 10 cm x longueur 1 m, pneus de voiture de tourisme, cartons avec pictogrammes Type D : 4 bidons remplis de 10 à 20 litres d'eau Type E : 3 cartons de marchandises dangereuses de 25 kg, dimensions 30 cm x 40 cm x 55 cm (tolérance + ou - 10 cm) portant les étiquettes en rapport avec un code matière soumis à la catégorie de transport 0 Type F : Colis pour la livraison : 3 cartons, 3 sacoches, 2 tubes, 2 bidons	
Documentation	Une liste constituée à minima de quatre destinataires.	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	13/18

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	14/18

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	15/18

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
CLVUL	TP-00299	RC	06	07/12/2012	20/11/2012	16/18

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

